

COMMUNIQUE DE PRESSE 17 février 2005 - Collectif 124

La SNCB développe le RER à Uccle. 650 habitants répliquent : Le RER, oui ; les nuisances, non! Pour un RER habitants admis dans un Bruxelles vivable!

Dans le Sud de Bruxelles, le RER commence à prendre forme. La SNCB a déposé en décembre 2002 une demande de mise à 4 voies de la ligne 124 (Bruxelles - Nivelles). Les 4 voies s'arrêteront au croisement avec la ligne 26 (Halle-Vilvoorde) où est prévu une nouvelle halte. Grâce à la mise à 4 voies, les trains IC-IR devraient pouvoir rouler plus vite (jusqu'à 160 km/h) et les omnibus (=le RER) de manière plus fréquente (toutes les 15').

Pour la mobilité, il s'agit d'une bonne chose, mais le long des voies, beaucoup de riverains habitent dans une région bruxelloise densément peuplée. Et c'est là que le bas blesse : les riverains n'acceptent pas que la SNCB double le trafic et augmente la vitesse des trains rapides au fond de leur jardin sans assainir réellement les nuisances sonores et vibratoires que ce type de trafic engendre.

650 riverains de la ligne 124 se sont réunis au sein du Collectif 124 et ont remis une pétition au Collège des Bourgmestre et Échevins de la Commune d'Uccle pour un aménagement du RER à Uccle plus respectueux vis-à-vis des habitants.

Le Collectif 124, après avoir étudié en détail l'étude d'incidence sur le projet, demande que la SNCB choisisse l'alternative 3bis : deux voies après l'Y- Linkebeek et une halte simplifiée à Moensberg. En effet cette alternative répond à la fois aux attentes des riverains, aux objectifs de la commune et aux objectifs RER. Elle ne requiert qu'une faible diminution de la vitesse des trains rapides, qui de toute façon doit être limitée en zone urbaine pour des raisons de sécurité, et permet de conserver la qualité résidentielle de nos quartiers.

Pour rappel le Collège ucclois, dans leur déclaration de politique générale, demande la mise en place du RER mais s'oppose à l'élargissement de 2 à 4 voies de la ligne de chemin de fer 124 sur Uccle.

Du point de vue économique, l'alternative 3bis permet de limiter les dépenses d'infrastructure et d'augmenter ainsi les moyens à mettre en oeuvre pour assainir les nuisances actuelles et futures sur tout le trajet des lignes 26 et 124..

Si toutefois la mise à 4 voies devait être retenue le Collectif 124 demande que des moyens financiers supplémentaires soient apportés afin d'assainir les nuisances actuelles et futures.

Dans tous les cas le Collectif 124 demande la prolongation de la tranchée couverte prévue au nord du pont des Hospices jusqu'au pont des Tilleuls, la mise en caisson au delà et la réalisation d'aménagements similaires pour la ligne 26.

Le collectif 124 s'est plongé dans le détail du projet présenté par la SNCB et a remis à la Commune une liste de 84 remarques, avis et recommandations. Vous trouverez sur le site www.collectif124.org notre pétition complète et une série d'informations complémentaires.

D'un point de vue régional, il serait inacceptable que les riverains des 64 km de voies de chemin de fer en Région Bruxelloise quittent la Région à cause de l'augmentation des nuisances sonores et vibratoire. Nous sommes pour un Bruxelles vivable, où il est possible d'habiter dans un environnement sain et sécurisé !

=====

Détails pratiques:

Le projet est au stade du certificat d'urbanisme (CU). La commission de concertation sur l'étude d'incidence aura lieu le mercredi 23 février 2005 à 9h30 du matin. Le Collectif 124 y présentera les 84 revendications de la pétition.

Adresse : Maison Communale - Salle du conseil (1er étage)
Place Jean Vander Elst, 29 - Uccle

Pour toute information complémentaire, consultez le site www.collectif124.org ou contactez Michel Denys (0474.87.07.48).

Voor nadere informatie in het Nederlands kunt u contact opnemen met Renaat Van Rompaey (0476 529 360),